



Département du Nord

Arrondissement de CAMBRAI-EST

Conseil municipal

12 avril 2018 à 20 heures 30.

Étaient présents: Mesdames Marie-Cécile MACHON, Annick LECHOWICZ, Olga LERICHE, Ingrid GAMEZ et, Messieurs Jean Richard LECHOWICZ, Eddy DHERBECOURT, Olivier GOFFART, Sébastien BUSSY, Bernard DUPAS, Patrice GUINET, Florian LEGRAND, et Pascal DHOUILLY.

Absents excusés 3 : M. Philippe HERBET absent excusé, Mme Sylviane GONTHIER ayant donné procuration à Mme Annick LECHOWICZ et M. Eddy BOUBET ayant donné procuration à Mme Ingrid GAMEZ.

• **Bilan financier de la société Aril.**

La société Aril, prestataire du périscolaire de notre commune, représentée par M. Petit (M. le Président), et Mme Grière (Mme la Directrice), sont venus commenter les documents financiers et la convention 2018-2019.

M. Eddy Dherbecourt remercie la transparence de la gestion de l'association Aril Périscolaire et souhaite que soit étudiée sous forme d'assurance, une garantie couvrant les risques d'absence du personnel, comme cela se fait dans les collectivités territoriales.

• **Vente des parcelles AA 324 non bâtie (226 m²) à M et Mme HUREZ ; AA 325 bâtie (1758 m²) modalités à définir.**

La commune souhaite vendre les parcelles suivantes :

- AA 324 non bâtie pour 226 m², les propriétaires mitoyens M et Mme Hurez souhaiteraient acquérir cette parcelle.
- AA 325 bâtie pour 1758 m² à vendre.

M le Maire étudie les propositions de modalités de vente avec les offices notariales. Par souci de transparence, une seconde estimation est en cours de réalisation pour la parcelle AA 324 (expertise aux notariales immobilières).

Pour la parcelle AA 325 (bâtie) après estimation de la valeur de ce bien, M. le Maire étudie toutes les modalités à respecter pour la mise en place d'une vente aux enchères ou d'une vente de gré à gré. Les modalités ou obligations, dans le cadre d'une préemption de moins de 5 ans, en respectant le projet initial, sont à l'étude par le centre de documentation nationale des notaires (CRIDON).

• **Création d'un comité de jumelage et désignation des représentants, au nombre de 3, du Conseil municipal au sein du comité de jumelage**

La décision de création d'un Comité de jumelage ayant été adoptée par le Conseil Municipal le 14 décembre 2017, le Conseil municipal procède à la désignation de 3 membres représentant la municipalité au sein du Comité de jumelage.

Il s'agit de Mesdames Marie Cécile Machon, Olga Leriche, Annick Lechowicz. Ces élues désignées ne peuvent exercer de fonction exécutive au sein du dit comité.

Il est précisé que la charte de jumelage avec nos homologues d'Elford sera signée le 24 juin 2018, lors de la fête communale.

• **Parcelle ZM 53 (243 m²) mise en place d'une procédure d'arrêté de péril (Maison classée « ruines » par les services fiscaux)**

La parcelle ZM 53 a été classée « ruines » par les services fiscaux suite au courrier envoyé par le propriétaire.

Au vu de l'état des lieux et de leur dangerosité, M le Maire souhaite lancer une procédure afin de rédiger un arrêté de péril (modalités et étapes en fonction de la législation existante).

• **Demande d'adhésion au sivu « murs mitoyens » (pour avis)**

Le Comité Syndical des Murs Mitoyens en date du 16 février 2018 demande l'approbation de l'adhésion d'une nouvelle commune Reumont au sein du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis ».

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Reumont.

• **Information générale concernant le budget**

Avant de présenter le compte administratif, M. le Maire apporte des précisions quant au montant majoré du marché de l'entreprise Marques.

Afin de ne pas avoir à subir les effets d'une longue procédure judiciaire concernant la propriété par la commune d'un mur séparatif entre la nouvelle construction et une propriété privée, la maîtrise d'ouvrage a décidé de décaler les futurs locaux. Ceci a eu d'importantes conséquences quant aux études réalisées par le cabinet Bertin, spécialisé dans le béton armé, les préconisations qui en découlent et les réalisations. Il a été nécessaire de faire également appel à un huissier. La propriété du mur par la commune est attestée par un plan établi par M. Deregnaucourt, géomètre expert, dont les archives sont conservées par M. Drain, géomètre expert également. Les plus-values provoquées sont d'un montant de 21 076.90 € TTC (hors enduit).

M. le Maire précise que la halle sera terminée avant l'été. Le mobilier sportif de la halle sera mis en place à partir du 13 avril.

La société Marques finie la dalle le 23 avril (résultat du travail fourni par l'entreprise en attente).

• **Approbation du compte de gestion**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion de M le Percepteur.

• **Compte Administratif 2017**

Si M le Maire peut être présent lors de la discussion du CA, il doit quitter la salle lors du vote de celui-ci.

M. le Premier Adjoint est désigné Président de séance. M. le Président présente le compte administratif 2017.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 587 876.85 € et les recettes à 795 898.33 € soit un excédant de 208 021.48 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 944 825.31 € et les recettes à 76 498.03 € soit un déficit de 868 327.28 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2017.

• **Affectation des résultats**

A l'unanimité le Conseil municipal accepte les reports des résultats sur l'exercice 2018.

• **Budget Primitif 2018**

Le total des dépenses et des recettes pour la section de fonctionnement est de 1 182 949.17 €.

Le total des dépenses et des recettes pour la section d'investissement est de 1 941 668.86 €.

Il est présenté au Conseil Municipal le budget principal de la commune pour 2018 en vue de son approbation ; il est proposé le vote par chapitre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget principal 2018 de la commune équilibré en dépenses et en recettes; le présent budget est adopté par chapitres.

Les principales lignes budgétaires de la section investissement sont les aménagements de la 2^{ème} tranche de la voirie, de l'Allée des Roses, du chemin piétonnier et de l'atelier technique, l'équipement du cimetière.

• **Les taux d'impositions des taxes directes locales pour l'année 2018**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir les taux soit :

- Taxe d'habitation : 17.43 %
- Taxe foncière bâti : 13.08 %
- Taxe foncière non bâti : 53.53 %

Il est rappelé que les taux d'imposition des taxes directes locales sont inchangés depuis plus de douze ans.

• **Le vote des subventions aux associations pour l'année 2018**

Les élus exerçant une fonction dans une association (Président(e), Trésorier(ère), Secrétaire) ne participent ni aux délibérations ni au vote concernant les subventions.

Le Conseil municipal se prononce sur les propositions faites par M. le Maire sur les subventions versées aux associations :

- C.C.A.S.	5 500 € favorable à l'unanimité
- ANCIENS COMBATTANTS	500 € favorable à l'unanimité
- CHASSE	800 € favorable à l'unanimité
- PARENTS D'ELEVES	1 500 € favorable à l'unanimité
- ASCLA	100 € favorable à l'unanimité
- AFA	4 300 € favorable à l'unanimité
- Don du sang	50 € favorable à l'unanimité
- Amitiés Elford Awoingt Cambrésis	400 € favorable à l'unanimité
- Comité de jumelage	500 € favorable à l'unanimité

• **Le vote de la TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité)**

Le SIDEC perçoit la TCFE en lieu et place des communes de moins de 2000 habitants. Les communes pour lesquelles le SIDEC perçoit la TCFE doivent obligatoirement délibérer pour que le Syndicat puisse continuer à leur reverser une fraction du produit perçu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte que le SIDEC reverse à la commune une partie du produit qu'il perçoit au titre de la TCFE, selon les modalités définies par le Comité syndical.

• **SIDEN SIAN -Autorisation de signature par M. le Maire d'une convention de DCI (défense contre incendie)-
Consultation sur les modifications statutaires**

Le Conseil Municipal décide de transférer au SIDEN-SIAN sa compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » et accepte que le SIDEN-SIAN procède à la reprise de l'actif et du passif relatifs à la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » transférée, au montant de 5€ par habitant jusqu'en 2020.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications statutaires du SIDEN-SIAN.

• **CDG59 désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque et adhésion au contrat groupe d'assurance
statutaire au CDG59**

Le CDG59 demande l'approbation de la désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable à la demande de la désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Les collectivités ont la faculté de souscrire un contrat d'assurances statutaires afin de se prémunir contre les risques financiers qui résultent de ces obligations. vis-à-vis des personnels qu'elles emploient et notamment le paiement de prestations en cas :

- de décès ;
- d'accident du travail ou de maladie professionnelle ;
- d'incapacité de travail résultant de la maladie ;
- de maternité.

A l'unanimité le Conseil municipal accepte d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG59 et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

• **Informations diverses**

M. le Maire signale à l'assemblée que la signature de la Charte de jumelage entre Elford et Awoingt se fera le dimanche 24 juin 2018.

Afin d'accueillir M. le Président du Parish Council d'Elford ou son représentant et leur Président du comité de jumelage, il demande la prise en charge des frais de restauration pour les vendredi soir, samedi et dimanche. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge les frais et autorise M. le Maire à mandater les dépenses correspondantes.

La séance est levée à 22 heures 50.

Pour le maire,
L'adjoint délégué à la communication.
Eddy DHERBECOURT



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eddy Dherbecourt', written over a light blue rectangular background.